TOUS ACTEURS

L'ACFI

Acteur clé de la prévention des risques professionnels, l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) est désigné pour des fonctions de contrôle et d'expertise. C'est une ressource indispensable pour la collectivité, qui contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la préservation de la santé et de la sécurité des agents.

Je peux soit **être désigné en interne**, soit être **mis à disposition de la collectivité par le Centre de Gestion**

Je dois être **formé** (16 jours)

Mes missions **ne peuvent pas** être réalisées par l'assistant ou le conseiller de prévention

Je dispose d'un droit d'accès aux locaux et aux documents de prévention

Je **ne sanctionne pas,** j'**alerte**

Ses missions

L'ACFI analyse les documents touchant à la santé et la sécurité au travail, visite les bâtiments, observe les postes de travail et collabore avec les autres acteurs de la prévention.

- ➔ Il vérifie la conformité de la collectivité vis-à-vis de la règlementation.
- ➔ Il propose des mesures pour améliorer la santé, la sécurité et la prévention des risques professionnels.
- ➔ Il est consulté, pour avis, sur les projets de documents que la collectivité envisage d'adopter.
- ➔ Il intervient dans la résolution des situations de danger grave et imminent.
- ➔ Il apporte son expertise lors des réunions et des travaux du CST.

L'ACFI de votre collectivité :

……